

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021
RÉUNION ORDINAIRE

Le **9 décembre 2021**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 2 décembre 2021, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune.**

PRÉSENTS :

Mme Anaïs SCALA - Mme Muriel METAY - Mr Bernard CAILLER – Mr Laurent COSSIAUX – Mr Florian VIAL - Mme Laure GAILLARD - Mme Mélanie MARTIN – Mme Corinne SULPICE - Mr Éric PILADELLI

ABSENTS :

Mme Lauriane VIAL – Mr PASSERAT Lucien – Mr SOULIÉ Raphaël

EXCUSÉS :

**Mr Christophe BARGE a donné pouvoir à Mr Bernard CAILLE
Mme Laure METAY a donnée pouvoir à Mme Muriel METAY
Mme Lauraine GARNIER a donnée pouvoir à Mme Anaïs SCALA**

Mr Florian VIAL a été nommé secrétaire de séance

Début de séance : 20h35

- **Approbation du PV du 28 octobre 2021**
- **Délibération dissolution du CCAS à la Commune.**

Cette mesure permet de supprimer l'adoption d'un budget distinct sans pour autant remettre en cause l'action sociale de la commune.

La dissolution sera effective le 31 décembre 2021 ainsi que la retranscription dans le budget communal des opérations liées à la compétence action sociale. Cependant les membres actifs actuels continueront d'œuvrer pour l'action social.

Ils seront représentés par : Madame Anaïs SCALA, Madame Muriel METAY, Madame Laure METAY, Madame Laure GAILLARD, Monsieur Lucien PASSERAT en tant que membres élus et Madame DARBON Danielle, Madame RUOL Christine, Madame COMBE Michelle, Madame Annie TOURRAL, Madame Anne Marie PAYET, Madame Jocelyne PETREQUIN, en tant que membres désignés

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **Délibération « guichet consultant »**

Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social.

La convention signée en 2015 doit aujourd'hui être renouvelée afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Madame le Maire souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social déposés sur la commune de Marcollin, sera réalisé par Bièvre Isère Communauté qui sera co-signataire de la présente convention.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- PPMS école : Mme Le Maire annonce que le PPMS va être mis à jour pour l'ensemble du groupe scolaire.
- Point Apport Volontaire, la Communauté des Communes demande 6 points d'apport volontaire. Actuellement nous en avons deux (cimetière et salle des fêtes)
Un second vient compléter celui de la salle des fêtes.
Un PAV sera installé près du local technique et un autre sur le chemin des mollies.
- Point gendarmerie :
 - 131h de présence en 2021 et 123h de présence en 2020 :
 - 1 atteinte au bien
 - 1 cambriolage en 2021 – 2 cambriolages en 2020
 - 0 vol de véhicule sur 2020 et 2021
 - 1 destruction, détérioration – 0 en 2020
 - 0 dépôt d'ordure ou de déchets
 - Un rendez-vous d'audit est fixé
- La dématérialisation de l'urbanisme via internet, un ordinateur va être mis à disposition à l'accueil de la mairie. Au choix entre dossier papier ou dépôt sur internet à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Point sur les travaux :
 - Les espaces verts : début 2022
 - Puis perdu de la salle des fêtes, début des travaux semaine 3.

Fin de séance : 21h50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 20 JANVIER 2022 – 20H30